

(fenêtr es) (sur .Nièvre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Bulletin spécial « Élections professionnelles »

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 07/10/2011



Pour quoi voter

P. 2



Pour qui voter

P. 6



Comment voter

P. 8

N°179

Octobre 2011

Sommaire : P.2 : Pour quoi voter : les commissions paritaires et les comités techniques P.3 et 4 : Bulletin d'adhésion P.5 : La profession de foi P.6 : Pour qui voter : les candidats du SNUipp-FSU 58 P.7 : Pourquoi voter SNUipp-FSU ? P.8 : Comment voter : le vote électronique
Encarts : triptyque, enveloppe

<http://58.snuipp.fr>

EDITO

On ne se laisse pas faire ! Votons SNUipp-FSU pour changer la donne !

Du 13 au 20 octobre, vous êtes appelés à élire vos représentants dans les commissions administratives paritaires départementales (CAPD) qui interviennent dans votre carrière et vos demandes de mutations.

Les représentant(e)s du personnel seront au nombre de cinq dans notre département. Vous avez voté majoritairement pour le SNUipp-FSU 58 lors des élections de 2008 (trois élus titulaires) et ce vote est l'occasion de valider le travail effectué par vos élus du SNUipp-FSU 58 depuis trois ans et de montrer toute l'importance que vous accordez à une représentation forte du SNUipp dans la Nièvre.

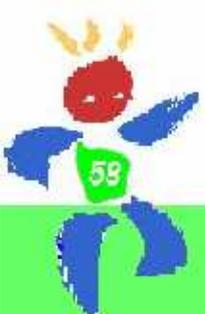
Sous la bannière de sa fédération FSU, le SNUipp-FSU sera également présent aux élections CT (comités techniques) qui étudient les fermetures et ouvertures de postes au niveau national et académique.

Direct, offensif, transparent, le SNUipp-FSU développe un syndicalisme qui rassemble, qui innove et qui ose.

Aujourd'hui, il est urgent de changer la donne. L'école doit se transformer avec et non contre les enseignants. On ne peut donc plus les maintenir à l'écart plus longtemps. Ce sont eux les plus à même de prendre en charge les problématiques de leur métier. C'est pourquoi le SNUipp-FSU organise régulièrement débats, confrontations d'idées et mobilisations pour l'avenir de l'école.

Nouveauté, pour la première fois, **ce vote sera électronique**. Ce vote est important. Identifiant, mot de passe, le gouvernement a rendu plus difficiles les modalités de ce scrutin. Il compte sur une baisse de la participation pour amoindrir notre capacité de mobilisation et d'expression. A nous de le faire mentir.

Ne nous laissons pas faire ! Votons massivement pour les listes présentées par le SNUipp et la FSU !





ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL du 13 au 20 octobre 2011

Il y aura quatre votes et
le vote se fera par internet

NOUVEAU !



Délégués aux commissions administratives paritaires

(CAP Départementale, CAP Nationale)



AU PLAN NATIONAL, 47%
DES ENSEIGNANTS
DES ÉCOLES ONT VOTÉ
SNUIPP EN 2008

Représentants aux Comités techniques

(CT Académique, CT Ministériel)



En CAPD et en CAPN vos délégués du personnel interviennent sur tout ce qui concerne votre carrière :

- ✓ Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- ✓ Promotions, accès au corps des PE, accès à la hors-classe,
- ✓ Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- ✓ Demande de congés de formation, de stages de formation,
- ✓ Démissions, discipline...

Les délégués du personnels du SNUipp-FSU vous écoutent, vous défendent, vous conseillent. Ils interviennent pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- ✓ gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- ✓ hygiène, sécurité, conditions de travail,
- ✓ les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- ✓ formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation, comité de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...).

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignants du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

ATTENTION AUX NOUVELLES MODALITES POUR POUVOIR VOTER !

Pour voter, il vous faudra un identifiant et un mot de passe spécifiques qui vous seront transmis 8 jours avant le vote. Ils sont indispensables pour pouvoir voter, ne les perdez pas !

Du jeudi 13 octobre au jeudi 20 octobre vous aurez à voter pour chaque élection :

- ✓ Vous êtes titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- ✓ Vous êtes stagiaire : CTA, CTM
- ✓ Vous êtes non titulaire (AVS, EVS, intervenants en langues) : CTA, CTM et pour celles et ceux qui sont sous contrat d'assistant d'éducation CCP (commission consultative paritaire).



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, ensemble on les défend !





Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



Suppressions de postes, salaires, conditions de travail, changeons la donne !
Le SNUipp-FSU de la Nièvre s'y engage avec vous !

Sans se priver Pour la réussite de tous les élèves !

Depuis sa création en 1992, le SNUipp-FSU 58, syndicat majoritaire, se bat au quotidien :
POUR une politique éducative qui donne réellement les moyens de prendre en charge la diversité des élèves et de lutter contre les difficultés et les inégalités scolaires.
POUR garantir la scolarisation en maternelle.
POUR attribuer des moyens indispensables au fonctionnement de la direction d'école.
POUR assurer une formation initiale et continue de qualité.
POUR maintenir et développer les RASED.

Sans se priver Pour la défense de tous les personnels !

Fort de sa représentation dans les instances paritaires, le SNUipp-FSU 58 intervient chaque jour :
POUR défendre les droits collectifs de notre profession et les droits individuels des personnels.
POUR améliorer nos conditions d'exercice.
POUR revaloriser nos salaires et nos carrières.
POUR garantir l'équité et la transparence des opérations de carte scolaire et de carrière.
POUR obtenir la reconnaissance et la titularisation des personnels précaires.

Sans se priver Pour le rassemblement et l'unité !

C'est le sens de l'action du SNUipp-FSU 58 qui agit :
POUR contrer les politiques gouvernementales de démantèlement de notre métier.
POUR défendre les salaires, les retraites et l'emploi.
POUR défendre les services publics.
POUR défendre la laïcité.
POUR défendre la justice sociale et les solidarités.
POUR défendre les droits et libertés.

Avec vos représentants du personnel du SNUipp-FSU 58 !

Vous défendre et vous informer !

Le SNUipp-FSU 58 informe, accompagne, aide et défend TOUS les personnels.
Par le biais de son bulletin mensuel ("Fenêtres sur Nièvre") et de ses messages électroniques ("La fenêtre du SNUipp-FSU 58"), il informe régulièrement TOUTE la profession.
Lors des opérations de "changement de département", il aide à constituer les dossiers, les soutient et rend compte à TOUS les personnels.
Lors des opérations du mouvement, il propose à tous les participants de remplir une fiche de contrôle syndical, contrôle les propositions de l'administration et les conteste si nécessaire.
Il est le SEUL à garantir l'équité et la transparence en publiant le projet de mouvement avec les barèmes.

Agir et rassembler !

Le SNUipp-FSU 58 réunit la profession, consulte, propose et construit l'unité syndicale.
Il porte une réflexion sur la transformation de l'école.
Il intervient pour faire évoluer les règles du paritarisme en toute transparence et toute équité (règles du mouvement départemental notamment).
Il consulte et débat avec TOUS les enseignants (lors des réunions d'information syndicale, lors de l'université d'automne du SNUipp-FSU...).
Il construit l'action avec les personnels, les parents d'élèves et les élus lors des opérations de carte scolaire.
Il conseille et accompagne les collègues en difficulté.
Il agit pour TOUS les personnels, y compris les EVS en leur permettant de gagner au tribunal des Prud'hommes de Nevers en avril 2011.

Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, **Votez SNUipp-FSU**

Soutien

« C'est au sein du SNUipp 58, que j'ai fait mes premiers pas de responsable syndical. Là, j'ai découvert un syndicalisme qui sort des sentiers battus. Direct, offensif, le SNUipp rassemble, innove, ose ! On le constate à travers sa démarche syndicale qui consiste à écouter, défendre tous les collègues face à l'administration pour les questions concernant leur déroulement de carrière par exemple. On le voit à travers sa volonté d'informer en toute transparence tous les enseignants lors des opérations de mutations, et de mouvements... On le perçoit au sujet du travail de réflexion et de confrontations d'idées qu'il mène sans relâche en organisant des débats, des colloques avec des chercheurs et des spécialistes de l'Éducation. Personne ne doit rester isolé. Le SNUipp, c'est la conviction que les enseignants sont la richesse et la force qui transformeront l'école du quotidien. Pour cela, il faut leur en donner les moyens. Le SNUipp s'y engage : plus nombreux pour être plus forts, plus nombreux pour travailler plus sereinement et mieux ! Plus nombreux pour être fiers et reconnus dans son métier.

C'est donc avec évidence que je soutiens la liste du SNUipp-FSU 58 et que j'appelle l'ensemble des enseignants du premier degré de la Nièvre à voter pour elle. »

Sébastien Sühr, secrétaire général du SNUipp-FSU



Une liste de militants ! Sur cette photo, les candidat(e)s du SNUipp-FSU 58 à la CAPD place de la résistance (la bien nommée !) lors de la manifestation du 27 septembre.

De gauche à droite, **Karen Gauchot** (adjointe, école élémentaire de Châtillon-en-Bazois), **Alexandre Piquois** (ZIL, école élémentaire de La Machine), **Delphine Nicolas** (adjointe, école élémentaire R. Rolland de Varennes-Vauzelles), **Sylvie Loctin** (maître formatrice, école élémentaire d'application G. Guynemer de Nevers), **Anne-Marie Doridot** (adjointe, école élémentaire R. Rolland de Varennes-Vauzelles), **Isabelle Marsande** (directrice, école maternelle du Beuche d'Imphy), **Caroline Daoust** (enseignante spécialisée en CLIS, à l'école Pierre et Marie Curie de Cosne-sur-Loire), **Maud Brochu** (enseignante spécialisée, IME Claude Joly de Marzy) et **Christophe Bolle** (adjoint, école élémentaire de La Machine). Se présente également **Martine Berthault** (directrice, école élémentaire d'Arleuf).

La liste du SNUipp-FSU 58, c'est...

Une liste expérimentée : fort de sa représentation majoritaire en CAPD, le SNUipp-FSU 58 présente des candidats ayant une bonne expérience des questions de CAPD, pour ainsi mieux connaître les règles et mieux défendre tous les personnels.

Mais... jeune et renouvelée : la liste est cependant renouvelée à 60 % par rapport aux élections de 2008 pour préparer de nouveaux militants à siéger.

Une liste « plurielle » : toutes les « composantes » de la profession (TR, adjoint(e), directrice, maître formatrice, enseignante spécialisée...) et la plupart des secteurs géographiques du département sont représentés.

Une liste qui respecte la parité... « Education Nationale » : 80 % de femmes, 20 % d'hommes, la liste du SNUipp-FSU 58 est à l'image de notre profession et fait la part belle aux candidates.

Et... pas de cumul ! la liste présentée par le SNUipp-FSU est la seule liste du département où aucun(e) des candidat(e)s ne se présente également à une autre élection (comités techniques...) !

« Comme représentant de l'ensemble des adhérents de la FSU de la Nièvre, j'ai pu voir le travail effectué pour les collègues du premier degré par les militants qui se présentent sur la liste du SNUipp-FSU 58. Quand il a fallu construire les mobilisations tel le rallye des écoles, quand il faut débattre des règles départementales qui régissent nos carrières, quand il faut appeler un collègue qui a besoin d'aide. C'est ainsi que j'ai une entière confiance en la capacité des anciens élus à continuer de nous représenter à la CAPD et aux nouveaux à s'adapter rapidement. »

Jimmy Derouault, secrétaire général de la FSU 58

ENSEMBLE, POUR VOUS, EN CAPD, LES ÉLUS DU SNUIPP-FSU 58 CONTINUERONT À...

Accompagner, aider et défendre tous les personnels

Les représentants du SNUipp-FSU 58 défendent face à l'administration l'intérêt de tous et de chacun. Ils soutiennent, conseillent et accompagnent les collègues qui le souhaitent en cas de différend avec l'administration. Ils aident à constituer, suivent et soutiennent tous les dossiers de promotion, de temps partiel, de permutation, d'exeat... Lors des opérations de **mouvement départemental**, le SNUipp propose à tous les participants une fiche de contrôle qui lui permet de comparer avec les documents de l'administration et de faire des propositions dans le respect des règles et des barèmes. Ces trois dernières années, c'est grâce aux élus du SNUipp que la majorité des collègues a pu obtenir un poste souhaité lors des ajustements de juin et d'août.



Faire évoluer les règles départementales

Le SNUipp-FSU 58 intervient pour faire évoluer les règles du paritarisme, notamment ces dernières années les règles du mouvement départemental, en toute transparence et toute équité. Il intervient systématiquement pour que les règles soient favorables au plus grand nombre, privilégiant l'intérêt général plutôt que particulier.

Contrôler les propositions de l'administration, contester les décisions arbitraires

Avant et pendant les réunions paritaires, les délégués du SNUipp-FSU 58 contrôlent les propositions de l'administration, comparent avec les informations transmises par vos soins, font rectifier les erreurs et veillent à l'application des règles et au respect des barèmes. Le SNUipp est **le seul** à publier le résultat du mouvement provisoire avec les barèmes, seul moyen de corriger les éventuelles erreurs. Par ailleurs, par respect de la vie privée, le SNUipp-FSU 58 fait réellement preuve de **discrétion** : pas de résultats nominatifs publiés sur son site internet, pas de renseignement sur la vie privée des collègues, de mention de... leur date de naissance, nom de jeune fille ou situation professionnelle particulière !

Informez toute la profession en toute transparence

Le SNUipp-FSU 58 rend compte à tous les personnels. Par le biais de ce bulletin, de notre site, de nos messages électroniques (« La fenêtre du SNUipp-FSU 58 »), il informe régulièrement toute la profession des décisions prises. Enfin, en assurant **une présence quotidienne** (grâce notamment au transfert d'appel), ses représentants sont joignables tous les jours.



LE SNUIPP-FSU 58, C'EST AUSSI...

La défense de TOUS les personnels

Bien que non signataire du protocole sur la direction d'école, le SNUipp-FSU 58 est le seul à défendre **les EVS** depuis leur création. Il leur a permis de gagner au tribunal des Prud'hommes en avril dernier et de nouveaux dossiers viennent d'être déposés.

Le débat, le rassemblement, l'action

Pour élaborer ses revendications et construire son action, le SNUipp-FSU 58 s'appuie sur la rencontre et la consultation des personnels : visites d'écoles, assemblées générales... Lors des opérations de **carte scolaire**, il participe aux réunions, aux manifestations, construit l'action avec les collègues, les élus et les parents d'élèves.

Une réflexion sur le métier

Le SNUipp-FSU mène une vraie réflexion sur le métier pour transformer l'école, au service de **la réussite de tous**. Il débat avec toute la profession lors des réunions d'information syndicale, des stages syndicaux, de l'université d'automne...



Témoignages

*Lors des opérations de **mouvement** de juin 2011, je me suis vue proposer par l'administration un poste très éloigné de chez moi par le biais des **vœux** géographiques. Grâce à la publication du mouvement "provisoire" par le SNUipp/FSU et au travail de vérification de ses élus, des modifications, dans le respect des règles du mouvement et des barèmes, ont pu intervenir lors de la CAPD. Ainsi, une "chaîne", proposée par les représentants du SNUipp-FSU, a pu être revue et j'ai ainsi obtenu mon premier **vœu**." (Dorothee Beugnon)*

*« Me voici en train de préparer mes **vœux** pour le mouvement du département de la Côte d'Or obtenu suite aux **permutations** de cette année... Et je me dis qu'il est temps d'adresser à toute l'équipe du SNUipp-FSU 58 mes sincères remerciements quant aux renseignements que vous m'avez régulièrement apportés durant ma "carrière nivernaise". J'ai en effet beaucoup apprécié le dévouement, la disponibilité de votre équipe et les conseils dispensés à ceux qui comme moi en ont eu besoin. » (Frédérique Gilles)*

*"L'année dernière, comme j'exerçais à temps partiel en **CLIS**, je me suis renseignée auprès du SNUipp 58 pour savoir si j'avais droit à une indemnité. Les élus du personnel m'ont appris que je devais percevoir la NBI au prorata du temps effectué en CLIS. Ils m'ont accompagnée dans mes démarches et sont intervenus auprès du rectorat pour que cette indemnité me soit versée" (Céline)*

*"Ces trois dernières années, j'ai participé à chaque fois à l'**ajustement du mouvement** de juin. L'administration n'autorisant pas de nouvelle saisie des **vœux**, les élus du personnel du SNUipp-FSU nous ont informés de la liste des postes à pourvoir et nous ont proposés à chaque fois de remplir une fiche de contrôle syndical. Ils ont ainsi pu intervenir en groupe de travail pour que nos **vœux** soient pris en compte dans le respect des barèmes". (Emeline Facchin)*

*« Au moment où je me suis aperçue que l'Éducation Nationale m'avait exploitée et ne comptait pas m'aider à la fin de **mon contrat d'EVS**, j'ai trouvé un syndicat qui m'a écoutée, m'a informée et qui propose d'agir pour améliorer la condition des employés en contrat aidé. C'est le SNUipp-FSU 58 et je le soutiens à l'occasion de ces élections professionnelles comme il me soutient dans mes démarches aux prud'hommes pour faire valoir mes droits. » (Pascale Basseville)*

COMMENT VOTER

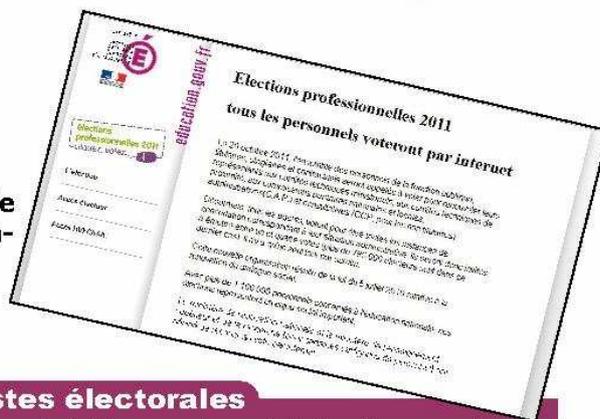


NOUVEAU !

Le vote sera électronique !

Finis le bulletin de vote glissé dans l'enveloppe, le ministère a décidé que le vote s'effectuera par Internet. Cela entraîne de nouvelles modalités.

MODE D'EMPLOI



1 - vérifiez que vous êtes inscrit sur les listes électorales

Les listes doivent être affichées sur les lieux de travail et sont visibles sur le portail élections sur le site du ministère à partir du 20 septembre. Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP).

2 - identifiant et mot de passe : le droit de voter !

Vous allez être destinataire d'un identifiant à partir du 14 septembre. Si vous êtes affecté dans une école, un établissement ou un service, il vous sera remis sous pli cacheté contre émargement. Sinon, il vous sera adressé à votre adresse personnelle. Il sera également possible, en cas de non réception ou de perte, de s'en procurer un sur le portail élections du ministère jusqu'au 12 octobre à 8h.

Avec cet identifiant, votre NUMEN et votre n° de département de naissance figurant sur votre n° de sécurité sociale, vous pourrez à tout moment récupérer votre mot de passe sur le portail élections du ministère.

Cet identifiant et ce mot de passe sont indispensables pour pouvoir voter.

3 - votez !

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez vous sur le portail élection à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

- Identifiez-vous
- Choisissez le scrutin
- Cochez la liste FSU  ou SNUipp pour les CAP 
- Validez votre choix en cliquant VOTER

comité technique ministériel

- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU
- Confirmez votre choix

ATTENTION !
si vous n'avez pas le reçu, il faut voter à nouveau.

- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte.

- Ensuite, effectuez les votes aux autres scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP)

Dès maintenant, découvrez la présentation des modalités de vote et testez la configuration de votre ordinateur sur le portail des élections <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Plus d'informations et présentation détaillée sur le site du SNUipp- FSU

www.snuipp.fr



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (affilié à la FSU)

Bourse du travail, 2 bd Pierre de Coubertin, 58000 NEVERS.

Tél. : 03 86 36 94 46 Fax : 03 86 21 53 74 Courriel : snu58@snuipp.fr

Directeur de publication : Derouault Jimmy Imprimé par nos soins N° CPPAP : 0413 S 06536 Mensuel 0,60 € Abonnement annuel 3 €.